



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 14/05/2014

Lieu : Bâtiment de la présidence Université de Poitiers

Début de séance : 17h

Présents :

Marie-France Barthet	Présidente du Consortium (Université de Toulouse)
Françoise Rieg-Falson	VP doctorants (Université Claude Bernard Lyon 1)
Bernard Legube	VP recherche et formation (Université de Poitiers)
François Henn	Trésorier (Université Montpellier 2)
Philippe Lecoeur	Secrétaire (Université Paris-Sud)
Christian Valentin	(IRD)
Pierre Chiappetta	(Université Aix-Marseille)
Minh Chau Pham	(Université Paris Diderot)
Michel Pavageau	(Institut Mines Telecom)
Jean-Pierre Faugère	(Université Paris-Sud)

Invités :

Céline Gausson (Consortium USTH)
Jacques Erschler (Consortium USTH)

Point 1 : Compte rendu du 13/11/2013

- approbation du compte rendu du 13 novembre 2013 (adopté sans remarques à l'unanimité)
Cf. compte-rendu en annexe

Point 2 : Arrêt des comptes

Présentation du rapport financier 2013.

Cf. rapport financier en annexe

L'année 2013 est conforme au budget prévisionnel en recettes et en dépenses. Marie France Barthet fait remarquer que le résultat négatif de 27 k€ est à mettre en lien avec la mise en place des derniers masters, qui entraîne une augmentation des per-diem. C'est un résultat négatif qui était prévu et supportable, compte tenu du fonds de roulement encore important..

Un point téléphonique est fait avec le commissaire aux comptes qui atteste qu'aucune irrégularité n'est relevée dans l'état des comptes. Il certifie les comptes sans réserve.

Le rapport financier 2013 est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Point sur de renouvellement des membres du CA

En accord avec les statuts de l'association du consortium, la moitié des membres du conseil d'administration doit être renouvelée. Il y a 15 sièges dont 13 sont occupés et deux vacants. Marie-France Barthet fait part de sa volonté de ne pas se représenter à la présidence et soumettra ce point le lendemain au conseil d'administration (CA) qui sera élu lors de l'assemblée générale du lendemain.

Les postes à renouveler étaient occupés par les établissements suivants : L'IRD, l'Université Montpellier 2, l'Université Paris-Diderot, l'Université ParisNord, la COMUE Université de Toulouse, l'Université de Saint-Etienne et l'Université Paris-Dauphine.

L'ensemble des candidatures sera connu le lendemain lors de l'AG, avec de nouvelles candidatures annoncées (Université Rennes 1, Université du Mans, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université Paris-Est-Créteil Val de Marne). Au total 9 candidatures sont identifiées, Bernard Legube fait état d'une candidature potentielle de l'Université de Limoges.

Point 4 : Point sur de renouvellement du recteur de l'USTH

Le jury de recrutement a eu lieu au MAE en présence de l'IRD, de la CPU et du MESR le 1^{er} Avril. Sept personnes ont été auditionnées sur 8 candidatures retenues. Le nom d'Hervé Pingaud a été transmis au gouvernement Vietnamien à la demande du MAE. Le gouvernement Vietnamien qui souhaitait que 3 noms lui soient transmis a mis en attente la procédure de recrutement, le nouveau recteur devant prendre normalement ses fonctions au premier septembre 2014.

Point 5 : Budget prévisionnel 2014

Le budget prévisionnel 2014 fait apparaître des difficultés qui aggraveront le résultat négatif et augmenteront donc le prélèvement sur le fonds de roulement. Ces difficultés sont dues notamment à l'arrêt de la subvention du MAE/AFD pour les missions de coordination et à une dernière augmentation des per diems (2014 correspond à la première année de fonctionnement des 6 masters au complet). Le prélèvement pour 2014 évalué à 61,5 k€, s'il se poursuit en 2015, entrainera quasiment la disparition du fonds de roulement dès la fin 2015, si rien n'est fait pour redresser la situation. Or ce fonds de roulement doit être maintenu à un niveau suffisant car il permet de prendre en charge les dépenses, en attente du versement des cotisations et des subventions des ministères.

Afin d'anticiper et de pallier au mieux cette difficulté, un certain nombre de solutions sont proposées :

- ⇒ Le séminaire doctorants est limité à 10 k€ ce qui est le minimum compte tenu des frais à prendre en charge (déplacements / repas / hébergement).
- ⇒ Chaque année, le Consortium USTH a remboursé les doctorants qui en faisaient la demande des frais engagés lorsqu'ils ont suivi des sessions intensives de langues pendant l'été. Compte tenu du risque de voir monter ce poste de dépenses de manière importante cela ne

sera plus proposé aux étudiants, ces cours pouvant être généralement assurés dans le cadre de leur école doctorale.

- ⇒ La prise en charge des missions de coordination sera limitée à une ou deux missions par département. Le budget prévu est de 30 000 euros, en incluant également les missions de déplacement du Consortium. Les missions des personnels de l'USTH ne pourront plus être prises en charge. Pour 2014 et 2015, Bernard Legube propose de faire remonter le budget consolidé des établissements sur le programme USTH auprès des ministères pour faire apparaître leur engagement effectif et l'urgence de la situation.

Se pose le problème des sites qui vont terminer le programme ARCUS fin 2014 et qui permet de prendre en charge les billets d'avion des missionnaires.

Suite au courrier de Mme Simone Bonnafous dans sa lettre au consortium (transmise aux établissements) il est souligné que **le contrat quinquennal de site doit faire apparaître un axe USTH afin de disposer d'un budget fléché sur cette action.**

- ⇒ Jean-Pierre Faugère propose de faire une proposition en cohérence avec tous les établissements du Consortium. On fait une demande globale et une en parallèle par site. Il est important de faire ressortir la cohérence et la soutenabilité pour l'implication des établissements. Marie-France Barthet et Bernard Legube se proposent de faire une intervention en ce sens auprès de la CPU lors de la prochaine réunion.

- **Point 6 : Recrutements des doctorants**

Les appels à sujets ont été faits, les candidats ont postulé. Dans le département eau et environnement il y avait 9 candidats + 2 candidats excellents qui n'ont pas de sujet attribué à cause des candidatures multiples sur les sujets. Il a été décidé de procéder à un appel à posteriori et deux sujets ont été identifiés dans des laboratoires Français fortement impliqués dans l'USTH. Le CA approuve à l'unanimité cette démarche.

Fin de séance 19h.

MF Barthet

